

PRODUCTION INDÉPENDANTE ARTISANALE

DÉCLARATION RELATIVE AUX FAITS ET PERSONNES RÉELS
(Oeuvre de fiction)

ENTRE

Prénom et nom	<input type="text"/>		
Personne morale (s'il y a lieu)	<input type="text"/>		
Adresse - N° civique et rue	<input type="text"/>		
Ville et Province	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
N° membre SARTEC	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
N° assurance sociale	<input type="text"/>	N° TPS	<input type="text"/>
appelé l' « auteur »	<input type="text"/>	N° TVQ	<input type="text"/>

ET

Dénomination de l'entreprise	<input type="text"/>		
Adresse - N° civique et rue	<input type="text"/>		
Ville et Province	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Représentée par : Nom	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Dûment autorisé et ayant pour fonction : Titre :	<input type="text"/>		

appelé le « producteur »

ATTENDU QUE Ille producteur a conclu avec l'auteur un contrat pour l'écriture d'un scénario d'une œuvre de fiction intégrant les dispositions du contrat-type SARTEC pour la production artisanale indépendante ;

Date du contrat :

Titre provisoire de la production :

ATTENDU QUE les parties sont informées, en application de l'article 4.03 du contrat-type SARTEC, que des faits évoqués dans le texte sont réellement survenus ou que des personnes vivantes ou ayant existé sont dépeintes comme personnages ou en ont inspiré la description.

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONSTATENT CE QUI SUIT :

1. L'auteur et le producteur reconnaissent avoir été informés que les faits évoqués dans le texte et décrits ci-après sont des événements réels.

Description des faits réels

Évocation dans le texte

Renvoi aux pages pertinentes (le cas échéant)

2. L'auteur et le producteur reconnaissent avoir été informés que les personnes, vivantes ou ayant existé, dont les noms ou la description suivent, sont devenus des personnages ou ont inspiré la description de personnages dans la production.

Nom (ou description) de la personne (précisez si elle est vivante ou décédée)**Nom du personnage de l'oeuvre de fiction****Degré ou éléments de ressemblance**

3. L'auteur et le producteur protègent la confidentialité de la présente déclaration qui ne peut être communiquée qu'à titre confidentiel aux assureurs et, le cas échéant, aux partenaires financiers du producteur. Toute autre communication à des tiers doit être au préalable par les deux parties.
4. La présente déclaration n'est effective que lorsqu'elle est signée par les deux parties en double exemplaire, chacune en recevant et en conservant un.

Signé à

le

200

Nom du producteur (en lettres moulées)

Nom de l'auteur (en lettres moulées)

Signature du producteur

Signature de l'auteur